

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : - Arrêté du ministre deen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Mission diplomatique ou consulaire tunisienne.

Domaine de la prestation : Opérations consulaires/ Navigation maritime

Objet de la prestation : La prorogation des titres de sécurité des navires Tunisiens.

Conditions d'obtention

- L'expiration de la validité des titres de sécurité.

Pièces à fournir

- Demande de prorogation des titres de sécurité,
- Titres de sécurité dont la validité a expiré,
- Une expertise dont les résultats doivent être positifs.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier, - Etude du dossier, - Prorogation des titres.	- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée. - Autorités tunisiennes compétentes	Selon le cas

Lieu de dépôt du dossier

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.

Délai d'obtention de la prestation

Selon le cas

Références législatives et /ou réglementaires

- Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 2005-8 du 19 janvier 2005(l'article 29).